



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le 17/12/2025 à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-LE-PELLOUX, dûment convoqué le 12/12/2025 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Charlotte BOETTNER, Maire de la commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers absents : 6

Nombre de Conseillers représentés : 3

Présents : ANDRIEU Julie – BAILLON Joseph - BARBIER Vincent – BOETTNER Charlotte – FURGET Isabelle – KADDOUR Vincent - MEUNIER Pierre - NANCHE Chantal - SAINT Pascal - SUBLET Patrice -VERNEY Jean-Paul – VILLARET Odile

Absents n'ayant pas donné procuration :

GRANICZNY Cathy

GUETTE Pascal

PEREZ Elizabeth

Madame Isabelle FURGET est nommée secrétaire de séance.

2025-41	OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026
---------	--

Madame le Maire expose au Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1,
CONSIDERANT que le budget primitif 2026 sera voté en Mars et que certaines dépenses ont besoin d'être engagées avant le vote,

CONSIDERANT que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, d'engager et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des dépenses inscrites au budget de l'année précédente, ainsi que les dépenses afférentes au capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

La Commune peut, en outre, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite de la répartition suivante :

Chapitre	Crédit voté en 2025	Crédits ouverts en 2026
21	911 994.61 €	30 000€
23	580 239.90 €	30 000€
TOTAL		60 000€

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Isabelle Furget
Hec

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Affiché/Publié le : *2812185*
 Transmis en préfecture le : *2812185*
 Certifié exécutoire le : *2812185*

LE MAIRE

Charlotte Boettner

